

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2023

**Présents** : JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, PUYFAGES Mickaël, TRECOURT Isabelle, PELLETIER Béatrice, VOISE Damien et BERTHAUD Lilian.

**Secrétaire de séance** : Martine PERNOT

*Le quorum est atteint.*

### Ordre du jour de la séance :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 juin 2023

### Délibération :

- Devis pour le changement des menuiseries Rue des Remparts
- Achat de la parcelle AD 318
- Devis pour le mur du canal
- Convention pour la mise à disposition de locaux aux associations
- Devis route du Chenet

### Informations diverses :

- Droit de préemption
- Commission d'étude des dossiers des associations pour les subventions
- Demande du CPIE pour l'installation de volets ou de stores
- Prévision des projets 2024
- Questions et informations diverses
- Date du prochain conseil

### Ouverture séance : le 13 juin 2023 à 20h30

- ✓ *Approbation du procès-verbal du 9 mai 2023 à l'unanimité*

### Délibérations :

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de rattacher deux délibérations à l'ordre du jour. Une concernant le devis du sapiteur et une qui concerne le devis de l'ONF.

#### ❖ Délibération rajoutée à l'ordre du jour : Devis de l'entreprise Amplitude

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre de sa mission d'expertise sur la salle multi-activités de la commune, M. GOUGEON, Expert près de la Cour d'appel de Besançon a consulté pour une mission en tant que sapiteur acoustique l'entreprise Amplitude.

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise Amplitude d'un montant de 8 100€ hors taxe comprenant entre autres un audit du bâtiment, une rédaction d'un rapport de synthèse avec un avis d'un point de vue acoustique et 2 réunions sur site. L'entreprise propose également une option à 650€ hors taxes correspondant à une réunion supplémentaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents avec 11 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, PUYFAGES Mickaël, TRECOURT Isabelle, PELLETIER Béatrice, M. BERTHAUD Lilian, M. VOISE Damien) le conseil municipal décide :

- De valider le devis de l'entreprise AMPLITUDE d'un montant de 8 100€ HT et l'option d'un montant de 650€ HT
- D'autoriser M. Le Maire à mandater les factures correspondantes
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

#### Délibération rajoutée à l'ordre du jour : Devis ONF : Travaux de reboisement du Plan de Relance

M. le Maire informe le Conseil que le lot 2 qui concerne les travaux de plantation dans le marché du Plan de Relance n'a reçu aucune offre.

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de l'ONF d'un montant de 9 996€ hors taxes qui correspond à la plantation prévue dans le lot 2 du marché.

Vu la délibération 44/2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents avec 11 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, PUYFAGES Mickaël, TRECOURT Isabelle, PELLETIER Béatrice, M. BERTHAUD Lilian, M. VOISE Damien) le conseil municipal décide :

- De valider le devis de l'ONF d'un montant de 9 996€ HT
- D'autoriser M. Le Maire à mandater la facture correspondante
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

❖ **Devis pour le changement des menuiseries rue des Remparts**

M. le Maire informe le Conseil que deux devis ont été reçus pour changer les portes fenêtres et la porte d'entrée du bâtiment communal rue des Remparts.

Un devis d'un montant de 31 600€ HT de l'entreprise JC Menuiserie et un de l'entreprise Menuiserie POUX d'un montant de 25 000€ HT.

M. Voise, Conseiller Municipal, indique aux membres du Conseil que s'agissant d'un ERP, la fenêtre de la porte d'entrée doit respecter certaines contraintes.

Un nouveau devis sera demandé et étudié lors d'un prochain conseil.

M. Le Maire propose aux membres du Conseil de ne pas valider ces devis en l'état.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents avec 11 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, PUYFAGES Mickaël, TRECOURT Isabelle, PELLETIER Béatrice, M. BERTHAUD Lilian, M. VOISE Damien) le conseil municipal décide de reporter la délibération.

❖ **Achat par la commune de la parcelle AD 318**

M. le Maire informe le Conseil avoir reçu un courrier de la SCI Immobilière DES 4 DES concernant l'achat par la commune de la parcelle AD 318 d'une contenance de 250m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que cette parcelle est utilisée comme de la voirie.

La SCI propose de vendre à la commune ladite parcelle pour la somme de 3 000€ hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents avec 11 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, PUYFAGES Mickaël, TRECOURT Isabelle, PELLETIER Béatrice, M. BERTHAUD Lilian, M. VOISE Damien) le conseil municipal décide :

- D'autoriser M. Le Maire à valider l'offre de la SCI Immobilières DES 4 DES qui correspond à l'achat par la commune de la parcelle AD 318, d'une contenance de 250m<sup>2</sup>, pour un montant de 3 000€ Hors frais de Notaire
- D'accepter que la commune prenne en charge l'intégralité des frais de notaire afférents à cet achat
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

❖ **Devis pour la réalisation d'un mur pour obstruer le canal de fuite**

Vu la délibération 64/2022 concernant le busage du canal de fuite,

M. Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser un mur pour obstruer le canal de fuite qui passe sous l'ancien moulin.

M. le Maire informe le Conseil que deux devis ont été reçus pour réaliser ces travaux.

Un devis d'un montant de 6 200€ HT de l'entreprise GC BAT et un de l'entreprise ET CTP d'un montant de 15 225.60€ HT.

M. Le Maire propose aux membres du Conseil de choisir un devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents avec 11 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, PUYFAGES Mickaël, TRECOURT Isabelle, PELLETIER Béatrice, M. BERTHAUD Lilian, M. VOISE Damien) le conseil municipal décide :

- De valider le devis de l'entreprise GC BAT d'un montant de 6 200€

- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

#### ❖ Convention de mise à disposition d'un local à une association

Vu le nombre de locaux communaux prêtés aux associations,

M. Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention avec les associations pour la mise à disposition gratuite des locaux communaux.

La convention a pour but de fixer les modalités de ladite mise à disposition.

M. le Maire présente la convention,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents avec 11 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, PUYFAGES Mickaël, TRECOURT Isabelle, PELLETIER Béatrice, M. BERTHAUD Lilian, M. VOISE Damien) le conseil municipal décide :

- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention (disponible en Mairie) avec les associations qui occupent un local communal.

#### ❖ Devis pour des travaux de réfection de voirie : Rue du Chenet

M. Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de réfection de la couche de roulement Rue du Chenet.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise SARL Bonnot John Denis TP d'un montant de 6 825€ pour la réfection de la couche de roulement avec application d'un enduit bicouche.

Un membre du Conseil indique qu'un enduit bicouche semble insuffisant sur cette portion de voirie et qu'un enrobé serait plus durable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents avec 11 voix contre (JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, PUYFAGES Mickaël, TRECOURT Isabelle, PELLETIER Béatrice, M. BERTHAUD Lilian, M. VOISE Damien) le conseil municipal décide de ne pas valider de l'entreprise Bonnot TP.

#### • Informations Diverses :

- **Commission étude des dossiers des associations :** Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de participer à l'étude des dossiers des associations pour les subventions 2023. La commission se réunira le mercredi 21 juin 2023 à 18h en Mairie. M. Roy, M. Berthaud, Mme Trécourt, M. Perrodin, Mme Caré-Buisson, Mme Pernot et M. Joly y participeront.
- **Courrier du CPIE :** Le CPIE demande s'il est possible d'installer dans les locaux, des stores ou volets pour réduire la chaleur. Les membres du Conseil vont faire établir des devis.
- **Courrier :** Mme Flamant demande si Mme Bernasconi a effectué une demande d'autorisation de terrasse sur le domaine public. M. Joly rappelle au Conseil qu'un bornage a été effectué et qu'il faut attendre un délai de 2 mois (délai légal de contestation) avant d'informer Mme Bernasconi qu'une autorisation est nécessaire pour installer sa terrasse.
- **Lotissement :** Le Directeur de Maison CT à Perrigny souhaite rencontrer des membres du conseil pour envisager la possibilité d'acheter des parcelles du lotissement. M. Roy et M. Perrodin lui fixeront rendez-vous.
- **Projets 2024 :** Plusieurs projets sont envisagés pour 2024 : étude des jardins, jeux pour enfants dans le parc, parcours santé le long de la voie verte, travaux dans la maison Guillaume, réhabilitation de l'immeuble de la rue des Remparts (ancienne maternelle), installation de caméras de surveillance, réhabilitation de l'abattoir, busage d'un canal, mobilier et informatique pour la mairie.
- **Date du prochain conseil :** le 18 juillet 2023 à 20h30

La secrétaire de séance,

Martine PERNOT



Levée séance 23h01

Le Maire,

JOLY Bernard



